

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 23

**OBJET : N° L 26-04/10-22/AG ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 09 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents :** Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE, Christine JOUANNO, Fernand ESCALIER, Valérie LEVERNIER, Philippe BRIMALDI, Nicole CAMPANER, Jean-Marc JANTIEU, Saliha EL AMRANI, Geneviève de JOLY, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Agnès RICHARD, Jean-Luc ELIE, Marianne BOCQUILLON, Sandrine CHADOURNE, Jean-Albert FAYTOUT, Audrey BLANCHEMIN, Adeline FAYTOUT.

**Etaient absents excusés :** Thomas ALARD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Jean-Michel de VECCHI donne procuration à Jacques BREILLAT, Myriam CIOTTA donne procuration à Valérie LEVERNIER.

*Le scrutin a eu lieu, Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de **quatre (4) membres** du Conseil Municipal siégeant au CCAS.

Il précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire appelle les candidats à déclarer leurs listes. Monsieur le Maire déclare la liste suivante candidate à l'élection :

- Sylvie LAFAGE
- Geneviève de JOLY
- Nicole CAMPANER
- Adeline FAYTOUT
- 

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Vu l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,**

**Le Conseil Municipal élit les membres suivants du Centre Communal d'Action Sociale :**

- Sylvie LAFAGE
- Geneviève de JOLY
- Nicole CAMPANER
- Adeline FAYTOUT

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 14 avril 2026

Le Maire,

Jacques BREILLAT

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20260414-L26011022AG-DE  
Date de transmission : 22/04/2026  
Date de publication en préfecture : 22/04/2026